

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .43 / 2024

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-quatre, le 29 avril,

En exercice : 25

De Présents : 16

De votants : 21

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; M. BENEDETTO Nicolas ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie

Procurations :

Mme BOUCHER Julie donne pouvoir à Mme DUPONT Karine
M. FRELIER Laurent donne pouvoir à M. FERRARI Fabien
M. HERAUD Jean-François donne pouvoir à M. ROSSI Patrick
Mme MARTIN Pascale donne pouvoir à Mme NICODEMO Mélissia
M. TASSY Jacques donne pouvoir à Mme THIERRY Martine

Etaient absents excusés :

M. AIGUESPARSES Cédric
Mme GACNIK Marie-France
Mme PRUNET Sophie
Mme YZQUIERDO Laurence

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. FERRARI Fabien ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES CŒUR DU VAR (CCCV) DANS LE CADRE D'UNE MODIFICATION DU PLU
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RESSOURCERIE**

Monsieur le Maire expose que le PLU de la commune nécessite une modification de la zone Ue destinée à l'installation d'activités économiques et notamment une ressourcerie que la CCCV souhaite créer dans la zone d'activités des Lauves à Pignans.

Le règlement n'est plus adapté aux besoins de développement des énergies renouvelables sur toitures. Ainsi les articles relatifs aux toitures doivent être modifiés pour favoriser ces installations et permettre des adaptations mineures pour les constructions ou installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Les règles relatives à l'orientation des pignons, au pourcentage de pente, à la hauteur du faîtage, au revêtement des toitures seront en conséquence réécrites en zone Ue.

D'autres points comme la hauteur et la typologie des murs de clôture sont à adapter.

La commune a missionné le Bureau d'Etudes de Gestion de l'Espace et d'Aménagement du Territoire (BEGEAT) pour mener une procédure de modification par voie simplifiée du PLU de Pignans en application de l'article L153-45 et suivants, du code de l'Urbanisme.

La procédure de « Modification Simplifiée » est retenue car elle :

- n'entraînera pas de modification des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU approuvé, lequel sera respecté,
- n'entraînera pas de majoration ou de réduction des droits à construire de plus de 20%,
- n'étendra pas le périmètre de l'enveloppe urbaine globale,
- ne créera pas de nouveaux emplacements réservés (ER),
- n'ouvrira pas de nouvelles zones à l'urbanisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme de Pignans,

CONSIDERANT que le PLU de la commune nécessite une modification de la zone Ue destinée à l'installation d'activités économiques et notamment une ressourcerie que la CCCV souhaite créer dans la zone d'activités des Lauves à Pignans,

CONSIDERANT le projet de convention ayant pour objet de demander à la CCCV une participation financière pour la prise en charge de la modification simplifiée du PLU dont le devis réalisé par le bureau d'études BEGEAT est de 3 685.00 € HT, soit 4 422.00 € TTC.

ET APRES en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de demande de participation financière ci-jointe auprès de la CCCV.

FAIT ET DELIBERE les jours, mois et an que dessus

AU REGISTRE sont les signatures
POUR COPIE CONFORME

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

BRUN Fernand

Maire de PIGNANS

